

Contexte réunionnais de l'utilisation de lanternes volantes et ballons de baudruche

Préambule

Utilisées depuis 2010 environ à La Réunion, les lanternes célestes étaient (depuis le début du III^{ème} siècle) employées en Asie du Sud-Est (Chine, Thaïlande...) comme accessoires traditionnels lors de différentes festivités populaires (anniversaires, festivals, mariages, vœux divers...). Ainsi, en Thaïlande, plus la lanterne s'envole haut et loin, plus le vœu aura de chances d'être exaucé.

Cette pratique s'est exportée dans d'autres pays du monde dont les États-Unis, le Royaume-Uni le Brésil et en France à partir de 2008 environ. À la Réunion, leur utilisation se développe de plus en plus et les « lanternes magiques » sont à présent associées à la plupart des fêtes publiques ou privées notamment durant les festivités de fin et début d'année. Les ballons de baudruche sont également utilisés pour certaines activités festives comme les anniversaires ou certaines commémorations publiques et privées.

Sur le plan sociétal, force est de constater que le lâcher de lanternes opéré à partir de des années 2010 ne fait pas partie des traditions (au sens étymologique) transmises de manière intergénérationnelle sur le territoire réunionnais.

1- Volet aviation civile

La DSAC OI reçoit de manière croissante des demandes pour des lâchers de 10 à 2 000 ballons de baudruche ou lanternes thaïlandaises qu'elle instruit en coordination avec les prestataires de services de la navigation aérienne, le bureau emploi air de l'EMIA et les aérodromes et plateformes ULM éventuellement impactés.

Ces pratiques représentent un risque pour l'aviation (ingestion par les réacteurs, gêne à la visibilité des pilotes, retombé de débris sur les pistes) tandis que leur instruction représente une charge importante de travail pour les services de l'aviation civile.

2- Aspects Biodiversité

Les lâchers de lanternes volantes et de ballons de baudruche présentent un risque avéré pour les habitats naturels et pour un certain nombre d'espèces animales notamment en domaine marin. En effet, les lanternes et ballons finissent généralement dans la nature en tant que « déchets ». Outre les risques d'incendies pouvant détruire les habitats naturels à forts enjeux vis-à-vis notamment de l'endémisme du territoire réunionnais les déchets plastiques se retrouvent et se disséminent en domaine littoral voire à des centaines de km des côtes et impacter les espèces marines (cf. ci-après). Aucune étude spécifique n'a été menée à ce jour à La Réunion sur le devenir des lanternes et des ballons de baudruche. Plusieurs études exploratoires ont cependant été initiées ces dernières années sur les déchets plastiques en domaine marin. Notons cependant, au niveau international, une étude de l'université de Tasmanie qui indique que la plupart des débris retrouvés dans les estomacs des oiseaux marins morts proviendraient de ballons. De même, le reporteur Nick Kilvert, estime dans un film diffusé en mars 2019 que les ballons présenteraient, pour les oiseaux marins, un risque plus important que les « plastiques durs ». Il avance ainsi que le taux de mortalité des oiseaux ingérant des ballons est 30 fois supérieur à ceux ingérant des plastiques durs.

Une étude menée par l'université de La Réunion, l'agence Nexa et la société ornithologique de La Réunion montre, que sur les 9 espèces d'oiseaux marins étudiés (222 individus analysés), les espèces endémiques en danger d'extinction comme le Puffin de Baillon et le Pétrel de Barau sont les plus affectés par l'ingestion de déchets plastiques et en particulier les juvéniles de ces espèces.

Les tortues marines sont également affectées par les pollutions plastiques. Ainsi, le centre soin Kélonia faisait état entre 2005 et 2010 que, sur 53 tortues recueillies, 17 (32%) avaient ingérées des macro-déchets constitués majoritairement de plastiques. Cette ingestion a provoqué la mort de 2 tortues suite à des occlusions intestinales.

Concernant les cétacés (baleines et dauphins) aucune étude spécifique sur les déchets plastiques n'a, à notre connaissance, été entreprise à ce jour à La Réunion mais la littérature relate régulièrement la présence de plastiques dans l'estomac d'individus disséqués.

Notons enfin 2 études exploratoires entreprises sur les littoraux réunionnais sur le territoire de la réserve marine et sur les récifs de Saint Pierre inventariant la présence de macro-déchets notamment plastiques sur les espaces récifaux...

Ci-dessous, à titre d'illustrations, les photos extraites des études susnommées.



Déchets ingérés par des tortues caouannes et des tortues vertes à La Réunion.
 (a) (b) Déchets trouvés dans des fèces. (c) (d) Déchets trouvés dans des contenus stomacaux. (e) Radiographie montrant la présence de déchets dans le système digestif d'une tortue caouanne. (Photos ©Kélonia)



UNEP, 2016
 albatros mort asphyxié par les déchets plastiques.



Master BEST Deuxième année
 Biodiversité et Ecosystèmes Tropicaux
 Année 2015 - 2016



La pollution par les déchets marins à La Réunion :
 Etude préliminaire - Identification, sources et impacts.

Audrey CARTRAUD

Directeur de Mémoire
 Jean TURQUET
 Hydro Réunion

Co-Directeur
 Mathieu LECORRE
 UMR ENTROPIE



Macro-déchets récupérés sur les fonds de la baie de la pointe du diable à Saint Pierre (BioRécif, 2018)

C'est dans ce contexte et au regard des éléments précités, même si les lanternes et ballons ne constituent qu'une partie des déchets disséminés dans la nature, que nous vous proposons de prendre, avant les festivités de fin d'année, un arrêté visant à interdire ces pratiques sur le territoire réunionnais.

Cette initiative fait partie intégrante des démarches initiées au niveau national afin de réduire l'utilisation des matières plastiques dans le cadre notamment de l'appel à projet « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage », lancés par le ministère de l'Environnement et portés par l'ADEME et les actions **XXXXXXXX** figurant dans le plan biodiversité présenté lors de la MISEN en août dernier.